



Pret immobilier caution banque

Par **tolb**, le **02/01/2008** à **09:33**

BonjourrrrrJ'aurais besoin d'un petit renseignementrrJ'ai acheter un appartement a Versailles en 2003 avec comme banque : La Poste a l'epoque j'avais pris une caution avec la mutuelle GénéralernSuite a une demande de mutation je suis allé vivre a Toulouse ou j'ai acheter un autre appartement avec une autre banquernJ'ai donc loué mon appartement suite a cette location la mutuelle Générale a décider d'arreter de me cautionné pour mon appartement (puisque d'apres les textes la MG ne peut cautionner un appartement louer)rrLa Poste a donc envoyer un courrier en me precisant que je devrais prendre un autre cautionnaire et donc m'obliger a faire un avenant au contrat de pret immobilierrrSuis je obliger de signer ce contrat de pret immobilierrrPeut-on m'obliger a prendre un autre cautionnaire sachant qu'aujourd'hui j'ai toujours payer a chaque échéance ?rrIl ne me reste plus que 45 000€ a rembourser pour ce prêt et la location de mon appartement me rembourse pratiquement le montant du prêt il me reste environ 30€ a rembourser par moisrrPouvez-vous me donner des conseilsrrMerci d'avancernErwan.tolb@orange.fr